

D.I.S.P.A.A.

Département d'Information et de Soins aux Personnes Ayant un Problème avec l'Alcool ou autres Addictions

UNITÉ D'HOSPITALISATION EN ADDICTOLOGIE

Site de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Jonzac

« Domaine de Fossés » - 14 rue Sénéchal 17500 St Martial de Vitaterne

(adresse postale : BP 80109 – 17503 Jonzac Cedex)

Tél : 05.46.48.54.72

email : secretariat.disppaa@ch-jonzac.fr

Hospitalisation sur 3 semaines
du Lundi au Vendredi

◆ **MODALITÉS DE SÉJOUR**

◆ **RÈGLEMENT INTÉRIEUR, et**
CONDITIONS DE SÉJOUR

à lire très attentivement

Comme son nom l'indique, le D.I.S.P.P.A.A. propose une information et des soins aux personnes ayant un problème avec l'alcool et/ou autres addictions, et le cas échéant, à leurs familles.

Notre équipe ne s'intéresse pas à "l'alcoolique" ou au « toxicomane », mais au "malade " (car l'addiction est bien une forme de maladie) ; et à la "Personne", car une maladie quelle qu'elle soit, ne résume pas un être humain ; derrière l'alcool ou d'autres produits, il y a un individu dans toute sa complexité et dans toute sa souffrance bien souvent.

Quels sont nos objectifs ?

Ils sont simples à énoncer : vous informer, vous aider, vous soigner si vous êtes déterminé à essayer de rompre durablement avec l'alcool ou autre produit d'addiction, et ainsi à réorganiser activement votre vie sur d'autres bases.

Quels sont nos moyens humains ?

L'équipe spécialisée en Alcoologie et Addictologie comprend :

- 1 praticien addictologue
- 1 interne (*selon les semestres*)
- 1 psychologue
- 1 cadre de santé
- 10 infirmiers
- 1 assistante sociale
- 2 secrétaires médicales
- 2 agents des services hospitaliers
- des intervenants extérieurs : diététicienne ; représentants d'Associations d'Entraide pour Personnes Alcooliques.

Vous trouverez à la fin de cette brochure, la liste nominative de l'équipe du D.I.S.P.P.A.A.

Quels sont nos moyens "matériels" ?

Dans un certain nombre de cas, des soins peuvent vous être proposés sans hospitalisation : cela peut être des consultations spécialisées, une information par lettre ou téléphone. Ces services peuvent s'adresser aussi à votre famille.

Dans d'autres cas, il vous sera proposé un séjour à l'hôpital, traditionnellement appelé "cure". Les soins ont alors lieu dans un service d'Alcoologie/Addictologie spécialement aménagé. Il se trouve sur la commune de Saint Martial de Viterne, 14 rue Sénéchal (limitrophe à Jonzac), Domaine des Fossés, Service de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Jonzac.

L'admission n'y est pas automatique. Elle se fait sur proposition de l'équipe, ce qui implique un entretien préalable (ou si nécessaire plusieurs). Elle suppose que vous avez non seulement pris conscience du problème qui est le vôtre, mais aussi que vous êtes clairement volontaire pour vous soigner.

Lorsque la décision de cure est retenue, un « contrat de soins » est passé entre vous et l'équipe du D.I.S.P.P.A.A. Il sera symboliquement signé lors de votre hospitalisation.

Modalités d'une cure sur 3 semaines au D.I.S.P.P.A.A.

L'hospitalisation et les soins se déroulent sur la **semaine** : admission le Lundi matin et retour au domicile chaque Vendredi après-midi, pour un retour chaque Lundi matin durant ces 3 semaines.

Vous passez chaque week-end à l'extérieur du service, obligatoirement.

Votre arrivée a lieu un Lundi, à une date et un horaire fixés préalablement. Passée votre heure programmée d'hospitalisation (et sauf accord préalable), si vous n'êtes pas arrivé, votre place sera alors proposée à un autre patient figurant sur une liste d'attente.

Les admissions se font tous les 21 jours. Un groupe de nouveaux curistes entre en même temps (au nombre de 7 au maximum).

Sauf exception, la durée du séjour est fixe : 3 semaines.

Chaque patient a son propre infirmier référent.

Les premiers jours sont surtout consacrés à la restauration du corps, et, le cas échéant au traitement des troubles liés au sevrage.

Un bilan sanguin est pratiqué si nécessaire à l'admission, sorte de photographie de l'état des éventuelles lésions en cours dans votre corps. Eventuellement, un deuxième bilan est pratiqué peu avant la sortie, afin que vous partiez informé sur l'évolution de votre santé physique.

Si nécessaire, un traitement médicamenteux adapté à votre sevrage vous sera prescrit pendant la première partie de votre cure. Tous vos traitements antérieurs nécessaires seront poursuivis.

Tout au long de votre séjour, notre équipe accorde une place importante à la récupération d'un bon équilibre physique. Il s'agit de "réhabiter avec plaisir son propre corps". Longtemps maltraité, celui-ci a souvent été source de souffrances ; il peut devenir source de satisfactions et contribuer ainsi à un bon équilibre psychologique.

Quelle est la "philosophie" de la cure ?

Il s'agit d'abord d'expérimenter la vie sans alcool (et/ou autre drogue) pendant 3 semaines. Cela afin de retrouver un bon équilibre physique et psychologique, et de préserver sa santé. Puis de beaucoup réfléchir, de façon à :

- identifier les problèmes,
- chercher des solutions,
- approfondir le pourquoi et le comment, tant en ce qui concerne le passé, que le présent et l'avenir,
- expérimenter l'abstinence d'alcool (et des autres drogues éventuellement associées) : en comprendre le bien-fondé, mettre tous les atouts de son côté pour la mener à bien. L'abstinence n'est pas à proprement parler l'objectif ultime. Nous la considérons plutôt comme un moyen pour changer son mode de vie et trouver un meilleur équilibre et une meilleure santé. Le contenu concret de cette "nouvelle vie" reste à définir avec vous.

Quels types de soins pendant la cure ?

Changer sa façon de vivre n'est pas chose facile, ni pour vous, ni pour personne d'ailleurs.

Nous ne pensons pas qu'il y ait une seule approche thérapeutique qui soit bonne à elle seule, pour tous les malades addicts. Nous utilisons plusieurs approches qui se complètent et visent à créer une "ambiance thérapeutique" propice à la réflexion constructive et aux changements.

↳ L'entretien d'accueil et de signature du « Contrat de Soins »

Après la présentation du contrat de soins, un engagement de chacun est signé. Nous vous en rappelons les nécessités :

- abstinence d'alcool tout au long de la cure, y compris durant les sorties
- pas d'usage de drogue(s) tout au long de la cure,
- pas d'usage de médicaments non prescrits,
- respect du traitement médicamenteux prescrit (lorsqu'il y en a un),
- interdiction de tout passage à l'acte agressif, physique ou verbal
- interdiction des relations amoureuses dans l'établissement,

Ce contrat engage aussi l'équipe (voir **règlement intérieur et conditions de séjour**).

↳ Certaines thérapies font appel à « la PAROLE »

Nous pensons que c'est un point déterminant lors de votre rétablissement : développer l'expression verbale, afin d'éloigner le recours aux produits addictifs.

1. Entretiens individuels avec le médecin, le(la) psychologue, votre infirmier(e) référent(e), l'assistante sociale, permettant de faire le point sur votre parcours au cours de la cure et de favoriser une réflexion sur vous-même.

2. Le Groupe de Parole (GP) : il est constitué par l'ensemble des curistes arrivés en même temps que vous dans l'établissement ; il est animé par le psychologue et infirmiers du service. Votre investissement maximum est sollicité. La **mise en paroles**, la **mise en commun**, **l'écoute**, dans un groupe facilitateur et protecteur, permettent d'éclairer votre problématique addictologique, de retrouver une histoire, une identité, de la confiance en soi, de redonner du sens.

Les séances durent 1 heure 30.

↳ D'autres thérapies passent par le corps et/ou par une activité

1. Les thérapies à médiation corporelle : la relaxation, dont il existe diverses variantes, vise à recréer des sensations corporelles positives, à améliorer le contrôle de l'anxiété et des émotions. Les séances durent de 1h à 1h30.

2. Un atelier d'Activités Physiques et Nature (A.P.N.) : les séances durent de 1h à 1h30. Se sentir mieux physiquement et psychologiquement est lié. Se sentir mieux dans son corps améliore l'estime de soi et l'image de soi, celle qu'on s'offre et que l'on offre.

3. L'atelier socio-esthétique sur indication de l'équipe soignante

4. Le journal personnel : un cahier vous sera remis à votre arrivée. Il est très important.

Son contenu vous sera personnel. Vous êtes très vivement encouragé à y porter, chaque jour, vos impressions, émotions, questions, doutes, espoirs, et d'une manière générale tout ce qui vous paraît important dans l'expérience que vous êtes en train de vivre. Ce journal est à vous et part avec vous à la fin de votre séjour. Il est un important instrument pour que votre cure soit plus efficace maintenant et plus tard. Dans l'avenir, il vous aidera à combattre le risque de re-consommation, spécialement dans les moments de fragilisation.

5. L'éveil corporel : séances adaptées, de 10 à 30 minutes

6. La cohérence cardiaque : en pratique quotidienne

7. L'atelier créativité : première séance guidée en groupe, et possibilité ensuite d'y avoir accès de façon autonome, en semaine de 13h à 17h, en dehors des autres activités.

8. Le repas à caractère festif

Vous serez sollicité pour participer à l'organisation, une fois pendant votre séjour, d'un "**repas à caractère festif**" (choix, élaboration et confection d'un menu, préparation de la salle, etc...). Cet atelier fait suite à la séance « diététique » du programme d'éducation thérapeutique.

9. Le "BAR à EAU'T'CHOSE"

C'est un "véritable" bar, à ceci près qu'il n'y a pas d'alcool. Il constitue une forme d'atelier thérapeutique. Vous pourrez y expérimenter concrètement une convivialité sans le média alcool. De plus, nous pensons que vous devez découvrir ou re-découvrir pendant votre séjour, nombre de goûts inconnus ou oubliés. La recherche de plaisirs nouveaux est un des éléments du succès durable. Nous vous invitons à rechercher **vos éventuelle boisson alternative**. Le « Bar à Eau't'Chose » est ouvert à certaines heures seulement. Les consommations ont un coût de **0.50€**.

↳ Un programme d'Education Thérapeutique du Patient en Addictologie est proposé

L'éducation thérapeutique vise à aider les patients souffrant d'une « maladie chronique » à acquérir, ou maintenir les compétences dont ils ont besoin, pour gérer au mieux leur vie avec leur pathologie. Il permet de développer votre compréhension des troubles addictifs, de renforcer vos compétences pour faire face aux difficultés liées à la maladie addictive et de vous accompagner dans la construction de votre parcours de rétablissement. Le programme d'ETPA (Education Thérapeutique du Patient en Addictologie) est constitué de deux ateliers :

1. L'atelier Information Addictions

Les soignants vous apporteront les informations nécessaires à une bonne compréhension de votre (vos) addiction(s). Nous pensons que votre succès ne peut venir que lorsque **vous** créez des solutions, ou lorsque vous vous **appropriiez** celles qui sont proposées. Pour cela, tout le monde doit jouer la carte de la **responsabilisation et de l'engagement**. Il n'y a pas de responsabilisation sans une bonne **connaissance** sous-tendue par une bonne **information**. C'est l'objet de cet atelier. L'information doit être largement interactive : votre participation vivante est sollicitée.

Les différentes séances durent 1 h.

2. Les séances d'Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Elles sont construites en fonction de vos objectifs, de vos ressources et de vos besoins. Elles visent à développer vos compétences sur la compréhension de la maladie, la prévention de la rechute, l'estime de soi, la gestion des émotions et l'affirmation de soi. Elles s'appuient sur des outils, tels que des supports écrits vous permettant de co-construire un savoir sur la pathologie et des savoir-faire pour vous y adapter.

Elles sont animées par les infirmiers.

Une séance est animée par la Diététicienne

↳ Les traitements médicamenteux

Pour votre problème d'addiction(s), les traitements médicamenteux ne sont pas systématiquement nécessaires. Les médicaments peuvent constituer une aide appréciable sur un temps donné, notamment à la période du sevrage. Cependant, ils ne doivent pas gêner le processus psychothérapeutique, qui s'appuie davantage sur vos propres ressources.

↳ Les réunions avec les Associations d'Entraide pour Personnes Alcooliques

Il existe plusieurs associations nationales d'hommes et de femmes qui ont réussi à se sortir de leur addiction. Elles rendent d'immenses services à nombre de malades. Chacune a sa sensibilité, sa philosophie, son style. Durant votre séjour, il peut être organisé, à votre intention, une rencontre avec une ou plusieurs de ces associations. Votre ouverture d'esprit est sollicitée. Nous pensons qu'il est très important que vous puissiez rencontrer des gens qui s'en sont sortis.

↳ L'aide proposée à votre entourage

Elle est importante et parfois délicate. Lorsqu'une personne souffre d'une addiction, souvent, sa famille et son entourage souffrent aussi. Ainsi, nous proposons à vos proches différents espaces où ils peuvent exprimer leurs vécus par rapport à votre addiction, poser les questions qui les préoccupent à propos des soins et de leur place d'aidant. Sur proposition de l'équipe et avec votre accord, un courrier peut être adressé à votre famille, détaillant les différentes possibilités d'aide qui leur sont proposées :

- Entretiens individuels téléphoniques ou présentiels (sans votre présence)
- Réunion mensuelle avec d'autres proches de patients addicts (sans votre présence)

↳ La place de votre médecin personnel, assistant(e) social(e), ou de tout autre professionnel qui vous a aidé auparavant

Dans certains cas, il peut leur être proposé de prendre contact avec notre équipe, afin de réfléchir aux meilleures manières possibles de vous apporter une aide pour le présent et le futur.

Il faut savoir que tout n'est pas définitivement réglé en 3 semaines de cure. Très souvent, un soutien psychologique sous une forme ou une autre est utile par la suite. Sans compter le soutien des Associations d'Entraide pour Personnes Addictes.

Toutes ces réunions, ces activités, laissent place à de larges temps de rencontres et d'échanges informels, d'isolement personnel choisi ou de promenades à plusieurs, qui peuvent être nécessaires à chacun.

A l'approche de la sortie, une réflexion sera portée sur l'après-cure et des conseils ou des propositions de suivi vous seront faites.

◆◆◆ **Le programme des diverses activités est affiché dans le service : vous devrez le consulter quotidiennement.**

EN CONCLUSION

L'ensemble des changements que vous avez vu se produire en vous ont eu lieu dans un cadre particulier : celui d'un centre de soins spécialisé en Alcoologie-Addictologie.

A votre sortie, il reste l'essentiel : les mettre en œuvre durablement dans votre cadre de vie habituel. Il est souvent bon de se faire aider, par des Associations d'Entraide et par des professionnels.

Sans être systématiques, les rechutes existent. Le savoir conduit à mieux les éviter ou mieux les gérer afin de les dépasser le plus rapidement possible. Si cela se produisait (*il n'y a pas de honte à cela*), nous pourrions chercher avec vous un moyen pour vous aider, passant ou non par une nouvelle hospitalisation.

N'hésitez pas alors à prendre contact. Nous répondrons de notre mieux à vos interrogations.

**Liste nominative de l'équipe* actuelle
du D.I.S.P.P.A.A.**

M. ou Mme Le Docteur	Praticiens du Pôle de Psychiatrie
Interne de Psychiatrie / Addictologie	<i>selon les semestres</i>
M. William GIRAUD	Psychologue
M. Daniel LE GUILLERMIC	Cadre Supérieur de Santé des Pôles de Psychiatrie
Mme Bérengère MARCHAND	Cadre de Santé
Mme Pascale ALLIN	
Mme Cécile BOCCHINI	
Mme Eva CANIPELLE	
M. Léonard COLIN	Infirmier(e)s spécialisé(e)s en Addictologie
M. Jérôme DAURIAC	
M. Éric GORTAIS	
Mme Sandrine QUANTIN-IRIART	Assistante de Service Social
Mme Nadine MARCHIOTTO-GAGEY	Secrétaire Médicale
Mme Ophélie DUPUIS	Secrétaire Médicale
Mme BRIDIER Brigitte	Agent des Services Hospitaliers
Mme LECLERT Sylvie	Agent des Services Hospitaliers
<u>Intervenante Associée :</u>	
Mme Davina CHALARD	Diététicienne

* L'ensemble de l'équipe est spécialisée et formée en Addictologie.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR et CONDITIONS DE SÉJOUR **d'une cure sur 3 semaines (du lundi au vendredi) au D.I.S.P.P.A.A.**

Vous entrez un Lundi pour une cure qui va durer 3 semaines (avec retour chaque week-end à votre domicile), dans un lieu où existent des moments de réflexion et de méditation, mais aussi beaucoup de moments de vie collective.

Le règlement intérieur à l'établissement permet, au travers d'un certain nombre de règles, d'aménager de grands espaces de liberté, et surtout de ne pas perdre de vue l'objectif essentiel qui est de se soigner.

La liste de ce qui y est autorisé dans l'établissement pendant vos 3 semaines de cure serait trop longue.

Aussi, seront plutôt énumérées les INTERDICTIONS :

- utilisation ou détention de substances alcooliques
- utilisation ou détention de substances psychoactives en général, licites ou illicites (drogues)
- utilisation ou détention de médicaments psychotropes, ou de tout autre médicament sans l'accord préalable du médecin
- utilisation ou détention de boissons dites « énergisantes »
- violences physiques et verbales
- relations amoureuses / sexuelles entre curistes

L'utilisation, la détention, la consommation de substances alcooliques, de toute drogue licite ou illicite sous quelque forme que ce soit, n'est pas autorisée pendant les 3 semaines que dure votre séjour, y compris pendant les sorties. En effet, le fondement même de la cure consiste à expérimenter la vie avec un cerveau lucide, pendant 3 semaines. Consommer, ou simplement détenir ces substances, pourrait aussi perturber la thérapie des autres patients.

La détention ou l'utilisation de médicaments sans l'accord préalable du médecin, n'est pas autorisée.

A l'admission, un inventaire de vos effets personnels sera pratiqué. On vous demandera de déposer eau de toilette, parfum, déodorant, qui contiennent souvent de l'alcool. Ce sera aussi le moment de remettre tous vos médicaments, et le cas échéant, les drogues que vous auriez encore avec vous.

Par la suite, et à n'importe quel moment de votre séjour, des contrôles alcoolométriques, des contrôles sanguins ou urinaires à la recherche de médicaments ou de drogues, peuvent être pratiqués par l'équipe soignante : les accepter fait partie du contrat thérapeutique. Les refuser expose à l'éviction.

La violence (verbale ou physique) ne peut être admise : elle court-circuite la parole. Or, le temps de la cure est précisément celui de la parole et de l'écoute réciproque, de la réflexion et de la prise de distance.

D'une manière générale, le **respect** de chacun vous est dû. Inversement, vous devez aussi respecter les autres, curistes et membres du personnel (dans une addiction, il est fréquent qu'on ne se respecte plus, et que l'on respecte peu les autres).

Les relations amoureuses et/ou sexuelles entre curistes ne sont pas autorisées. En effet, celles-ci impliquent l'individu de manière très forte. Il reste alors peu d'énergie psychique pour ce qui est essentiel : se soigner.

Un engagement participatif vous est demandé à tous les temps de la thérapie.

ORGANISATION DU SÉJOUR :

Par rapport au COVID, compte-tenu de l'évolution de l'épidémie, le test PCR avant votre hospitalisation, ainsi que le port du masque pendant votre séjour, ne sont (actuellement) plus obligatoires.

Une surveillance de l'apparition de signes évocateurs du COVID-19 sera effectuée tout au long de votre hospitalisation, notamment par le contrôle quotidien de votre température.

L'ORGANISATION DES SORTIES :

Pour favoriser votre suivi médical, garant de votre sécurité et de votre santé au moment du sevrage, les 5 premiers jours vous êtes tenu de rester dans le pavillon (mais vous avez accès à un jardin).

Puis, la semaine suivante (à partir du 2^{ème} Lundi) vous pouvez sortir dans tout le parc de l'établissement, aux horaires autorisés (le matin à partir de 6h45 ; le soir, retour avant 21h dans le service).

Du fait de votre sortie chaque fin de semaine, aucune permission en ville ne sera autorisée durant votre séjour.

LES SORTIES DANS VOTRE FAMILLE OU VOTRE CADRE DE VIE HABITUEL

Les visites ne sont pas autorisées tout au long de votre séjour.

L'hospitalisation se déroule sur la semaine : admission le Lundi matin et retour au domicile chaque Vendredi après-midi, et retour chaque Lundi matin. **En dehors de ces jours de permission, tous les repas devront être pris dans le service.**

Il vous revient d'informer clairement vos proches de l'ensemble de ces modalités.

LES HORAIRES DE REPAS – TEMPS DE SILENCE – FIN DES ACTIVITÉS

Petit Déjeuner : 7h30 - 8h15

Déjeuner : 12h - 13h

Dîner : 19h - 20h

De 17h à 18h : Bar à eau (Bar à Eau't'chose)

De 18h à 18h30 : temps de silence et d'isolement personnel obligatoire dans votre chambre.

A 22h, fin de toutes les activités, et remise de votre téléphone portable éteint au bureau infirmier, afin qu'à 23h le silence permette à chacun le meilleur repos possible jusqu'au lendemain.

Vous pourrez récupérer votre téléphone à partir de 20h le lendemain. Vous ne l'aurez donc pas pour vous réveiller le matin. Le cas échéant, pensez à vous munir d'un réveil-matin.

LE COURRIER : L'arrivée, ainsi que la levée du courrier ont lieu en milieu de matinée. Pensez à vous munir de papier à lettre, stylos, enveloppes et timbres en quantité suffisante pour l'ensemble de votre séjour.

LA QUESTION DU TABAC : la Loi interdit que l'on fume dans les hôpitaux, y compris dans leur enceinte. Par tolérance, vous pouvez fumer à l'extérieur du pavillon (cela concerne aussi la vapoteuse), dans les moments où le programme des activités le permet, tout en respectant les mesures de distanciation physique nécessaires. **Ces lois d'hygiène et de sécurité sont très strictes. Leur non-respect nous mettrait dans l'obligation de mettre fin immédiatement à votre séjour.**

Le cas échéant, pensez à vous munir d'une quantité suffisante de tabac pour la durée de votre séjour.

Les vapoteuses contenant du CBD (cannabidiol) ne sont pas autorisées.

Si vous souhaitez profiter de votre passage à l'hôpital pour tenter un sevrage du tabac, une aide personnalisée peut vous être apportée. Il serait dommage de donner un beau et nouvel élan à votre vie en vous libérant de l'alcool, pour finalement mourir trop prématurément à cause du tabac !

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES : sur le poste professionnel, les appels extérieurs ne vous seront pas passés, mais les messages urgents sont bien sûr transmis. **Vous aurez accès à votre téléphone portable (du Lundi au Vendredi entre 20h et 22h, uniquement en dehors des repas, des temps de soins et d'activités.** Il vous sera demandé de le remettre éteint au bureau infirmier le soir à 22h, jusqu'à 20h le lendemain soir. **Bien sûr, photos et enregistrements dans le service (sono ou vidéo) sont strictement interdits et répréhensibles par la Loi.**

LOISIRS : Une bibliothèque est à votre disposition, ainsi que différents jeux de société, une table de ping-pong, une chaîne hi-fi, des instruments de musique, etc... Intentionnellement, il n'y a pas de télévision dans notre centre. En dehors de votre téléphone portable (voir paragraphe « Appels Téléphoniques »), les téléviseurs personnels, les appareils audio et vidéo en tout genre, les liseuses, les matériels de jeux vidéo, les ordinateurs portables, les tablettes électroniques **ne sont pas autorisés**. Vous pouvez apporter une radio si vous le souhaitez.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES ne sont pas autorisés dans le service.

VOTRE VEHICULE PERSONNEL : son usage n'est pas autorisé pendant votre séjour. Nous vous recommandons de venir en train ou de vous faire accompagner. Dans le cas où vous arriveriez avec votre véhicule, les clés seront déposées à l'accueil et vous seront restituées au moment de chaque sortie de WE.

PRODUITS ALIMENTAIRES : le respect des mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les hôpitaux, ne vous permettra pas d'apporter des produits alimentaires dans le service, ni au moment de votre admission, ni pendant toute la durée de votre séjour.

ARGENT ET OBJETS DE VALEUR : nous vous conseillons de ne pas emporter des sommes d'argent importantes ou des objets de valeur. Sinon, nous recommandons que vous les déposiez à l'accueil (Bureau des Admissions) lors de votre arrivée, l'établissement ne pouvant pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. Ils seront déposés dans le coffre de l'administration et un reçu vous sera donné.

TENUE VESTIMENTAIRE, LINGE, PROPRETÉ DE VOTRE CHAMBRE : nous vous demandons d'apporter votre linge de toilette et vos affaires de toilette personnels (les draps étant fournis). Nous recommandons une tenue et des chaussures de sport (genre tennis), ainsi que des chaussures d'intérieur. Dans l'intérêt de tous, veillez à ce que votre hygiène et tenue vestimentaire soient toujours correctes. Votre chambre est un espace personnel. Vous ne pouvez pas y inviter d'autre(s) patient(es).

Nous vous demandons de ne pas laver de linge dans votre lavabo. Une buanderie avec machine à laver, table et fer à repasser est à votre disposition. La lessive vous sera fournie.

Afin de ne pas être trop décalé par rapport à la « vraie vie » et de favoriser votre autonomie, une participation à la tenue de votre chambre et aux tâches collectives vous sera demandée.

LES MEDICAMENTS : Si vous avez un traitement en cours, **il vous est demandé d'apporter votre dernière ordonnance**, et les médicaments pour 48h au moins, dans leur emballage d'origine. Dans tous les cas, vous devez remettre à votre entrée au personnel soignant l'ensemble des médicaments en votre possession. Tous les médicaments (*ou leurs équivalents*) qui vous sont nécessaires vous seront ensuite fournis pendant votre séjour.

EN CONCLUSION

L'ensemble de ces obligations vise à permettre l'expression de sa propre liberté, qui s'arrête là où commence celle d'autrui. Mais aussi de rechercher les meilleures conditions pour l'objectif essentiel : se soigner.

Dans cette optique, toutes les activités thérapeutiques ont un caractère obligatoire (à l'exception du programme d'Education Thérapeutique du Patient en Addictologie). Elles sont la base de votre cure.

Le respect du règlement intérieur et des conditions de séjour est, en lui-même, un élément important de la thérapie. Pour notre équipe, son non-respect montre que vous n'êtes pas prêt pour commencer le processus de changement sur vous-même, indispensable à votre rétablissement.

Le non-respect du règlement intérieur et des conditions de séjour signifie que vous avez rompu le contrat de soins, et donc que l'équipe a la possibilité de mettre fin, avec ou sans délai, à la cure.

D.I.S.P.P.A.A.

Département d'Information et de Soins aux Personnes Ayant un Problème avec l'Alcool ou autres Addictions

UNITÉ D'HOSPITALISATION EN ADDICTOLOGIE

Site de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Jonzac
« Domaine de Fossés » - 14 rue Sénéchal 17500 St Martial de Viterne
(adresse postale : BP 80109 – 17503 Jonzac Cedex)
Tél : 05.46.48.54.72 email : secretariat.disppaa@ch-jonzac.fr

CONTRAT DE SOINS

ENTRE UNE PERSONNE MALADE DE L'ALCOOL OU AUTRE(S) ADDICTION(S)
ET L'EQUIPE SOIGNANTE DU D.I.S.P.P.A.A.
POUR UNE CURE AVEC HOSPITALISATION SUR **3 SEMAINES** - DU LUNDI AU VENDREDI

Je m'engage à participer activement à l'ensemble des soins dispensés et à respecter le règlement intérieur et les conditions de séjour.

De son côté, l'équipe du D.I.S.P.P.A.A. qui a pleinement conscience combien il peut être difficile de vivre la rupture avec la dépendance à l'alcool et/ou autre(s) produit(s) psycho-actif(s), s'engage à tout mettre en œuvre pour rendre cette rupture la plus douce possible sur le plan physique, puis pour que la réflexion portée soit la plus constructive possible pour préparer l'avenir.

à JONZAC, le

Le (la) patient(e),

Pour l'équipe du D.I.S.P.P.A.A,

**Document à conserver, pour signature au cours de votre hospitalisation*